

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mai 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À  
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 763

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Brulebois

à l'amendement n° 54 de M. Plassard  
-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , notamment par une meilleure visibilité sur les besoins prévisionnels ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement d'appel vise à préciser que le renforcement des effectifs de la DGA en territoire, proposé par l'amendement n° 54, doit prioritairement servir à offrir aux PME une meilleure visibilité sur la planification des besoins militaires. Sans une connaissance claire des besoins prévisionnels sur plusieurs années, le simple renforcement des contacts territoriaux restera insuffisant pour permettre aux entreprises locales d'investir et de se structurer efficacement.